

## CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR

**CANICAT&CO SERVICES** possède un certificat de capacité N° 67-234 relatif aux activités liées aux animaux domestiques sous le numéro siren 501851547

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en nous confiant votre animal en pension et vous prions d'accepter sans réserve les conditions générales de notre règlement

Chaque animal doit être traité contre les puces, tiques et vermifugé 48h avant la garde.

Nous nous réservons le droit de refuser un chien son entrée si il est malade. Dans le cas ou un chien serait infesté par les puces ou les tiques, nous nous réservons le droit d'effectuer le traitement nécessaire qui sera au frais du propriétaire.

Tout animal doit avoir les vaccins à jour, identifié, pucé ou tatoué.

Le chien pendant son séjour est sous notre responsabilité; de ce fait, le propriétaire nous autorise tous soins, interventions vétérinaires ou décisions qui s'imposent, et accepte d'en régler les frais. **Le carnet de vaccination est obligatoire** pour chaque animal laissé en garde, il sera conservé à la pension pendant toute la durée du séjour de l'animal.

La désinfection étant assurée tous les jours, la pension n'est pas responsable des épidémies ou eczémas qui pourraient survenir pendant et après le séjour de l'animal

Toutes maladies de saisons (allergies, gripes, diarrhées, vomissements) certifiées par notre vétérinaire seront à la charge du propriétaire.

Notre responsabilité sera dégagée lors de tous accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, vieillesse, épidémie, maladie etc.) ou si l'agressivité de l'animal empêche tous soins.

Toutes blessures graves ou légères engendrées par un autre animal sera pris en charge par le propriétaire de l'animal attaquant.

Nous nous réservons le droit (d'annuler ou de mettre fin) immédiatement à la garde de toute chienne en chaleur ou susceptible de l'être.

Les séjours supérieurs à 3 jours font l'objet d'un **acompte de 30%** du prix du séjour à la réservation. Un contrat entre le prestataire et le client sera signé à l'entrée du séjour ou au moment de la pré-visite.

L'acompte verse restera acquis en cas d'annulation quelle que soit la cause de cette dernière même en cas de force majeure. Les séjours écourtés ne font l'objet d'aucune réduction de prix.

Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés quelle que soit l'heure de dépôt ou de reprise de l'animal (du lundi au vendredi entre 8h et 19h, le samedi de 8h à 12h uniquement sur rendez-vous. Fermé les dimanches et jours fériés.)

Tout frais de déplacement concernant les visites, promenades ou autres, seront facturées à 0,60€ le Kilomètre.

Tout chien non repris le 3ème jour après la date de départ prévue initialement sera considéré comme abandonné et la pension pourra en disposer librement. Des poursuites seront engagées. Dans l'hypothèse où le chien ne peut être repris de l'établissement à la date prévus, le propriétaire doit avertir et verser la somme correspondant à la durée de prolongation de son séjour, faute de quoi il y aurait présomption d'abandon.

**Les heures et jour de départ et d'arrivé doivent être respectées,** pour éviter que chaque maître arrive en même temps.

La pension se dégage de toutes responsabilités si ces conditions ne sont pas remplies. Nous vous remercions de votre compréhension.